Bulletin FAPEG

SPECIAL RENTREE **SEPTEMBRE 2012 – N°21**



Fédération des Associations de Parents d'Elèves de la Guadeloupe.
211, Résidence Les Collinettes Grand-Camp 97142 LES ABYMES
Tél & Fax : 0 590 83 64 90 / courriel : association.fapeg@orange.fr
www.fapeg.org

Sommaire

Editorial

Chers présidents, Chers parents,

Nous ne le répéterons jamais assez : nous sommes les premiers éducateurs de nos enfants et nous aspirons à ce qu'il y a de meilleur pour eux, dans toutes les sphères où ils évoluent. C'est à cette fin que nous devons les considérer dans leur globalité. Il y a là un vrai défi à relever si nous voulons que nos enfants deviennent des adultes épanouis et responsables. Certes, l'enfant doit acquérir à l'école des savoirs, des savoir-être et des savoir-faire, mais il doit aussi bénéficier d'une écoute de la part des adultes et des réponses à ses interrogations. Pour atteindre cet objectif, l'enseignant doit adapter sa pédagogie aux élèves qu'il a en charge, sans oublier le contexte familial dont ils sont issus. **Une relation harmonieuse entre parents et enseignants** est également indispensable, car c'est en travaillant ensemble que nous pourrons améliorer la qualité des temps de vie de l'enfant. Ainsi, la FAPEG a intégré le comité de pilotage du Projet relation Ecole-Famille pour 2012-2013 en Education Prioritaire initié par le rectorat de la Guadeloupe.

Parmi les axes de travail de la mission « Education prioritaire » de l'Académie de la Guadeloupe, une action spécifique en direction des familles a été envisagée : « La rentrée des parents ». Il s'agira d'accueillir et d'informer les familles grâce à de courts débats, des rencontres avec des professionnels de l'action éducative, de reconstruire la confiance des parents dans l'Ecole, de faire découvrir et comprendre les enjeux et les finalités de l'Ecole.

Notre Fédération, riche de sa diversité, nous permet de partager nos expériences et nos actions de terrain. C'est donc grâce à ces échanges et réflexions que nous avons mis au point et adressé au Rectorat notre contribution intitulée : « **Parents et enseignants, est-ce la fin d'une éternelle incompréhension ? »**

Nous devons, en effet, contribuer à améliorer le système éducatif, notamment par l'aménagement des rythmes scolaires quotidiens, hebdomadaires et annuels dans notre région. Nous assumons ainsi notre rôle de force de propositions et nous nous mobilisons pour que les rythmes de vie scolaire imposés aux élèves soient en adéquation avec leurs rythmes biologiques. Nous avons d'ores et déjà adressé au ministère notre réflexion et proposition sur les rythmes scolaires pour une meilleure prise en compte de l'alternance 7 semaines de cours suivies de 2 semaines de congés, pilier des rythmes biologiques de l'enfant. Nous rappelons que le débat sur les rythmes scolaires doit se faire de manière globale, dans la concertation et la sérénité.

La proposition du ministère de rallonger de deux jours et demi les vacances de la Toussaint, dès la prochaine rentrée crée une interrogation. En effet, il est essentiel que les deux jours de vacances supplémentaires soient récupérés par les élèves si l'on ne souhaite pas alourdir l'année scolaire.

Cette proposition de décaler d'une journée, au mois de juillet, le départ des élèves - alors qu'ils ne sont plus présents depuis plusieurs semaines dans les collèges et les lycées ! - nous oblige de toute évidence à relancer l'application de la reconquête du mois de juin. C'est un vaste champ de réflexion qui nous est offert.

Comme vous le constatez, de grands chantiers sont en cours, et la FAPEG, plus que jamais, a besoin d'hommes et de femmes de bonne volonté pour poursuivre sa mission, car un certain nombre d'entre nous n'auront plus le statut de parent d'élèves à la rentrée, et il faudra du sang neuf pour assurer la poursuite de la transmission de nos valeurs.

La FAPEG doit s'immuniser contre la crise du lien social. Expression abondamment utilisée dans les médias sans être vraiment définie, le lien social est ce qui permet aux individus de vivre ensemble et de « faire société », permettre à celle-ci de « tenir ». Le lien social permet aux sociétés de perdurer. Si l'on devait utiliser une image, on pourrait dire qu'il est le ciment de la société, c'est-à-dire l'ensemble des relations, des normes et des valeurs communes qui lient les individus les uns aux autres, les rendent solidaires et assurent la cohésion sociale.

La FAPEG a besoin de ce ciment pour promouvoir et défendre les intérêts des parents d'élèves, les aider à remplir leur rôle de parent. En effet, nous ne pouvons oublier qu'en tant que parents élus, l'avenir de notre Guadeloupe doit interpeller chacun d'entre nous.

Voilà, Chers présidents, et Chers parents, ce que je souhaitais vous dire pour vous rendre compte du besoin de notre fédération à qui je souhaite de continuer à travailler dans l'intérêt bien compris de tous les enfants de la Guadeloupe.

Françoise GACE

Activités de la Fédération

Conseil d'Administration du samedi 30 juin 2012

Le 30 juin 2012, 84 personnes dont 65 adultes et 19 enfants, membres de la FAPEG et adhérents, ont fait le déplacement à la Désirade pour participer au dernier Conseil d'administration de l'année scolaire 2012.

Après une traversée sans encombre, nous avons été accueillis par mesdames Anne-Marie ROBERT et Suzie BEN DOUDOUH, responsables de l'association des parents d'élèves de la Désirade, qui avaient réservé pour ce faire la salle des fêtes, plus proche de l'embarcadère, alors même que la Principale du collège Maryse Condé nous avait aimablement accordé l'usage d'une salle au collège.

Après l'allocution de Françoise GACE, la présidente fédérale, Suzie BEN DOUDOUH, présidente de l'APE de la Désirade nous a fait part des difficultés que connaissent parents et élèves au niveau de la poursuite des études du fait de la double insularité et plus particulièrement en ce qui concerne les orientations, eu égard au problème de l'hébergement de ceux qui sont admis en 2nde qui se pose avec acuité. La FAPEG leur a promis d'intervenir auprès de l'administration rectorale pour rappeler que lors du passage du Recteur à la Désirade le 19 avril 2012, on les avait rassurés et promis que les élèves originaires de l'île verraient leur 1er vœu satisfait.

Procès -Verbal du 31 mars 2012

Le procès-verbal du CA du 31 mars 2012 qui avait été adressé à tous les membres du CA a été adopté à l'unanimité

En l'absence de notre trésorier général Alex CLAIRE, notre camarade Maggy WILLIAM a présenté un point financier (adhésions, cartes, bulletins), ce qui a permis a quelques APE en retard, de régler immédiatement leurs cotisations.

Dans le bilan qu'il a présenté pour l'année scolaire 2011/2012, le secrétaire général Jacques F. FORIER a tenu à évoquer deux sujets qui nous intéressent tous et nous interpellent : la question de la discipline dans les établissements et celle des rythmes scolaires.

I - LA QUESTION DE LA DISCIPLINE.

Nul n'ignore que la discipline des élèves à l'école constitue un aspect important de la vie scolaire : c'est le respect des règles d'organisation de la vie collective. Le conseil de discipline est l'organe de l'établissement scolaire qui décide des sanctions, mais qui protège les droits des élèves par des directives très précises.

Actuellement, les textes considèrent les « procédures disciplinaires » comme un moyen d'éducation des élèves à la citoyenneté. Une circulaire précise à cet égard que « *l'élaboration du règlement intérieur de l'établissement scolaire, son actualisation associent tous les membres de la communauté éducative. Les élèves sont tenus au respect de ces règles qui déterminent à la fois leurs droits et leurs obligations. Ils apprennent ainsi progressivement les responsabilités qu'ils auront à assumer plus tard.* »

Une autre circulaire ajoute que « *la cohérence, la transparence et l'effectivité du régime des sanctions sont des conditions indispensables de l'acceptation par l'élève des conséquences de la transgression qu'il a commise et à l'instauration d'une valeur formatrice et pédagogique de la sanction, qui s'inscrit ainsi dans la mission éducatrice de l'école.* » Il faut bien reconnaître que cette conception contemporaine n'a pas toujours prévalu.

Qu'elle s'applique à un écolier ou à un lycéen, que la faute soit grave ou bénigne, l'application de la sanction implique le respect de certaines règles incontournables.

La discipline dans l'enseignement primaire

Le régime coercitif à l'école primaire se traduit à la fois par une souplesse certaine et par la précision des recommandations au niveau national. C'est la circulaire du 6 juin 1991 modifiée (circulaire du 20 juillet 1992 et celle du 29 juin 1994) qui donne à l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'Éducation nationale, des « *directives générales pour l'établissement du « règlement type » départemental des écoles maternelles et élémentaires.* » Ce « règlement type » laisse toute latitude juridique aux inspecteurs d'académie, puis à chaque établissement scolaire, pour adapter aux nécessités locales, la réglementation applicable en matière disciplinaire.

Il est incontestable que ce qui anime les professeurs des écoles, autant en maternelle qu'en primaire, se caractérise par des mesures destinées à assurer l'ordre et la sécurité, mais surtout par le respect de l'épanouissement individuel de l'enfant et de sa réussite.

Certaines « sanctions » sont expressément exclues à l'école : ainsi, tout châtiment corporel est interdit, et par ailleurs un élève ne peut être privé de la totalité de la récréation à titre de punition.

L'école maternelle
L'école maternelle accueille les enfants de deux à six ans qui, à cet âge, apprécient mal la véritable portée d'une punition. Aussi la circulaire de 1991 modifiée, interdit-elle le prononcé de sanctions pour des élèves de ces cycles, mais n'empêche pas de prendre des mesures dites « d'isolement et de retrait provisoire de l'école ».

L'élève momentanément « difficile » se trouve seul et surveillé jusqu'à ce qu'il ait retrouvé un comportement compatible avec la vie scolaire. Si le comportement atypique perdure et perturbe la classe, il traduit une inadaptation au milieu scolaire et implique le retrait provisoire de l'école.

La situation de l'enfant est alors soumise à l'équipe éducative à laquelle participent le médecin chargé du contrôle médical scolaire et un membre du réseau d'aides spécialisées. À l'issue de la réunion, le directeur d'école prend, en accord avec l'inspecteur de l'Éducation nationale, une décision après un entretien avec les parents.

La circulaire précise que « *des contacts fréquents doivent être maintenus entre les parents et l'équipe éducative de façon à permettre dans les meilleurs délais la réintégration de l'élève dans le milieu scolaire.* »

Exemples
Un petit garçon avait agressé physiquement à plusieurs reprises d'autres élèves, dans une école maternelle. La directrice de cet établissement a estimé, après un incident grave, où l'enfant avait encore agressé deux de ses camarades, qu'il présentait un danger constant pour les autres, et que la surveillance particulière imposée par son comportement, se révélait incompatible avec le fonctionnement de l'école. Une mesure de retrait provisoire est alors décidée. Les parents ont porté l'affaire devant le juge administratif qui considéra :

1.- « *qu'il n'est pas contesté que l'élève avait à plusieurs reprises agressé physiquement d'autres élèves, d'une manière excédant sensiblement ce qui est habituel et tolérable de la part d'un enfant de son âge* » (Tribunal administratif de Paris, 1995)
2.- « *qu'un directeur d'école peut retirer provisoirement l'enfant de l'établissement si le comportement de l'élève est tel, qu'il compromet gravement la poursuite des activités pédagogiques ou met en danger la sécurité des autres élèves. La directrice était fondée ici à demander* ***immédiatement*** *aux parents de l'élève en cause à ne plus le présenter à l'école sans s'en être préalablement entretenu avec eux et sans attendre l'accord de l'inspecteur de l'Éducation nationale* ».

L'école primaire

Le texte de 1991 modifié, aborde avec précision la discipline des élèves, il envisage avec exactitude les fautes susceptibles de sanctions, les peines et les situations.

Il est question de manquements au règlement intérieur, de comportements dangereux pour l'enfant ou les autres, de difficultés particulièrement graves affectant le comportement de l'élève dans son milieu scolaire.

Lorsque les circonstances s'avèrent délicates, l'élève peut faire l'objet d'un changement d'école selon la procédure suivante :

1. - la situation est soumise à l'équipe éducative et dans ce cas la participation d'un médecin scolaire et d'un membre d'un réseau d'aide spécialisée est obligatoire,
2. - une période probatoire peut-être arrêtée,
3. - si, à l'issue de cette phase, rien ne se modifie dans le comportement de l'enfant, le changement d'école relève de la compétence de l'inspecteur de l'Éducation nationale, après avis du conseil d'école et sur proposition du directeur,
4. - la famille, obligatoirement consultée sur le choix de l'établissement d'accueil, a la possibilité de faire appel de la décision.

En fait, les sanctions prononcées ouvrent droit aux parents d'en demander l'annulation au tribunal administratif. Les procédures disciplinaires des élèves du premier degré restent rarissimes. Elles sont plus nombreuses dans l'enseignement secondaire et n'obéissent pas aux mêmes procédures.

Nous ne reviendrons pas sur les procédures disciplinaires dans les EPLE. Nous en avons fait l'analyse l'année dernière lors de notre CA qui s'est tenu à Morne-À-L'eau.

Mais nous voudrions insister sur le fait que, parce qu'il est inscrit parmi l'ensemble des mesures éducatives, le conseil de discipline ne doit être ni proscrit, ni banalisé, et être utilisé pour conserver son caractère éducatif, quand d'autres actions alternatives ont antérieurement montré leurs limites.

Il doit participer à l'apprentissage de la citoyenneté et permettre à l'élève concerné de prendre conscience de sa faute et de se rendre compte de son comportement face aux représentants de la communauté éducative, d'accepter les règles dans une société, d'en connaître les modes d'élaboration, de ressentir la nécessité de les respecter pour se respecter lui-même.

En outre, il doit permettre de retrouver le calme dans la communauté éducative perturbée par les agissements d'un élève.

En est-il vraiment toujours ainsi ? Certes, nos établissements ne sont pas à feu et à sang, mais nous enregistrons tout de même, ici et là, certains signes qui ne peuvent nous laisser indifférents. En effet, eu égard au nombre de comparutions de plus en plus élevé d'élèves de collège et de lycée devant le conseil de discipline de leur EPLE, nous nous interrogeons sur l'adaptation de ces jeunes au règlement intérieur et sur le climat de violence qui règne parfois dans les établissements scolaires.

Il semble que cette question intéresse au plus haut point les autorités puisque nous avons appris qu'une enquête statistique est conduite par le Rectorat de la Guadeloupe dans les établissements du premier et du second degré, qu'elle doit être clôturée d'ici à la semaine prochaine, et qu'elle ne devrait être publiée qu'après validation par le ministère de l'Education Nationale.

Bien que cette enquête soit frappée d'embargo jusqu'à nouvel ordre, je suis en mesure de dire que les questions posées ont trait aux nouvelles procédures disciplinaires et que les items portent, pour chaque établissement, sur le nombre d'élèves concernés par chacune des dispositions prises dans le cadre de la partie de la circulaire définissant l'échelle des sanctions.

Nous aussi, parents d'élèves, nous devons nous sentir concernés et envisager les solutions qui nous permettront, aussi bien au niveau des familles qu'au niveau des établissements, de faire diminuer le nombre de présentation d'élèves devant le conseil de discipline.

LES RYTMES SCOLAIRES

En ce qui concerne le deuxième point de mon exposé, c'est-à-dire les rythmes scolaires, vous avez entendu les termes de la conférence de presse du Ministre de l'Education, dans laquelle il est question du calendrier scolaire.

Le communiqué qui en résulte précise, je cite : *« Conformément au vote exprimé le 28 juin par le Conseil supérieur de l'éducation, organe représentatif qui regroupe l'ensemble des acteurs et partenaires de l'école, le ministre de l'éducation nationale décide la modification du calendrier scolaire 2012-2013.*

Les modifications du calendrier scolaire 2012-2013 sont les suivantes :

- ***Les vacances de la Toussaint**, dans les trois zones, débuteront le samedi 27 octobre et se termineront le lundi 12 novembre 2012 au matin.*
- ***Une journée est rattrapée au mois d'avril ou au mois de mai** : les élèves auront cours soit le mercredi 3 avril, soit le mercredi 22 mai. Le choix sera arrêté localement par les recteurs. Lorsque des cours sont déjà organisés le mercredi matin, les élèves auront cours mercredi 3 avril et mercredi 22 mai après-midi.*
- *Il est à noter que les mercredis travaillés ont été choisis dans des semaines comportant un jour férié. Il n'y a donc pas d'alourdissement de la semaine de travail, ni pour les élèves, ni pour les enseignants.*
- ***Les vacances d'été** commenceront le samedi 6 juillet 2013 après la classe, au lieu du jeudi 4 juillet.*

Les vacances de la Toussaint sont ainsi portées à deux semaines pleines pour permettre un véritable repos au cours du premier trimestre, dont la longueur est préjudiciable à l'attention des élèves.

Le nombre de jours travaillés dans l'année et la durée des vacances sont inchangés. Le principe d'une alternance régulière entre les périodes de congé et de travail, inscrit dans les lois de 1989 et 2005, est ainsi mieux respecté.

Cette décision, ajoute le communiqué*, a été prise dans le respect des procédures de consultation. La concertation sur les autres questions relatives aux rythmes scolaires : temps de la journée, de la semaine et de l'année se poursuivra dans le cadre de la consultation nationale sur la refondation de l'École.*

Comme vous l'aurez constaté, les départements d'outre-mer, les collectivités d'outre-mer et la Corse, ne sont pas mentionnés.

Mais le Ministre précise, et je le cite, que « *les recteurs, vice-recteurs et chefs de services de l'Éducation nationale ont compétence pour adapter le calendrier national en fixant, par voie d'arrêté, pour une période de trois années des calendriers scolaires tenant compte des caractères particuliers de chacune des régions concernées* ».

C'est pourquoi très tôt, c'est-à-dire dès la nomination du Premier Ministre et l'annonce de la composition du nouveau gouvernement, nous avons adressé au Recteur de l'académie de la Guadeloupe, au Ministre des Outre-mer et à la Ministre déléguée, chargée de la Réussite scolaire, un document dans lequel nous faisons part de nos analyses et de nos propositions pour notre académie, propositions dont je rappelle qu'elles avaient été formulées dans un des bulletins de la Fédération que vous avez tous eu en main et auquel vous devriez vous référer pour bien comprendre l'opportunité qui est nous est offerte de faire prendre en compte les réalités qui sont les nôtres.

Interventions de la FAPEG

Le lundi 7 mai 2012, le Secrétaire Général de la FAPEG, Jacques F. FORIER a répondu à l'invitation de l'APE du Lamentin, qui organisait une conférence débat sur la « Violence en milieu scolaire ». Il était accompagné de Bernard MELON, président de la zone Centre de la FAPEG.

M. FORIER et M. Michel DELAG, conseiller technique du recteur en matière de sécurité, ont présenté chacun un riche exposé sur les diverses situations de violence rencontrées dans les établissements scolaires et les sanctions qui sont prévues, à la fois par l'éducation nationale et par les tribunaux.

Cette réunion, fort intéressante, a été l'occasion de prouver que la FAPEG sait et peut, chaque fois qu'il en est besoin, d'associer ses efforts à ceux des autorités académiques pour faire passer des messages importants dans l'intérêt de nos élèves et de l'école publique.

Conseils de discipline : Commission d'appel

Nos représentants ont été plusieurs fois invités à participer à des conseils de discipline pour lesquels des parents avaient fait appel de la décision prise. Là encore, nous avons chaque fois rempli notre contrat : nous remercions particulièrement Fred de Labarthe pour sa présence exemplaire aux réunions de ces commissions d'appel et Jacques FORIER pour la préparation minutieuse des dossiers, comme nous nous félicitons que l'administration nous ait entendus quand les preuves étaient insuffisantes, voire inexistantes, pour justifier le renvoi définitif d'un élève.

Toutefois, nous attirons parents et enseignants sur la nécessité de trouver un modus vivendi pour éviter cette trop longue liste d'élèves, dans tous les établissements scolaires, qui sont traduits devant le conseil de discipline en vue d'un renvoi définitif de l'établissement.

Commission d'appel passage en 6ème : Christin COPHY qui nous a représentés nous informe que 5 dossiers étaient incomplets et que des informations complémentaires ont été demandées et en cas d'absence de réponse, passage en 6$^{ème.}$

REAAP :

Nous signalons que dans le cadre du REAAP, notre ami psychothérapeute M. LANARRE a fait plusieurs interventions notamment celle du mardi 05 juin à 17h00 à l'école ANQUETIL, sur le thème : « **l'impact des violences conjugales sur les enfants** ».

Malgré les nombreuses invitations remises et envoyées aux parents de la zone, nous regrettons que seule une douzaine de personnes se soient senties concernées et se soient déplacées.

Qu'à cela ne tienne, nous avons tenu un groupe de parole. L'échange entre parents a été très fructueux et ils manifestent le vif désir de participer à d'autres réunions de ce type.

Rencontre du mardi 3 juillet 2012 avec le Recteur

Le mardi 3 juillet, une délégation de la FAPEG composée de Françoise GACE, Bernard MELON, Jacques F. FORIER, respectivement présidente, président de la zone Centre et Secrétaire général de la FAPEG, a été reçue, en même temps qu'un représentant de la FCPE et de l'APEL, pour nous faire le point sur la politique académique et répondre aux questions qui nous préoccupent et dont nous avons adressé les thématiques au moins deux semaines avant la date de la réunion, à sa demande, à l'autorité hiérarchique. Nous souhaitions entendre le recteur nous répondre :

- sur la réelle application du décret 2006-935 du 28 juillet 2006 et de la circulaire n°2006-137 du 25 août 2006 relatifs à la représentation des parents d'élèves et que soient précisés les contours du « forum des parents » pour s'acheminer résolument vers un respect mutuel entre parents et enseignants, entre parents et administration
- sur la nécessité d'adapter les rythmes scolaires à la réalité de notre département ;
- sur ce qui changera à la rentrée 2012.

Comme on pouvait s'y attendre, le recteur et ses collaborateurs (IA-DAASEN et Dir-CAB) ont fait l'impasse sur les deux premières questions et, prenant prétexte du blocage par des parents de l'école de l'Ilet-Pérou à Capesterre, l'un d'entre eux a même avancé que les parents étaient ceux qui jetaient de l'huile sur le feu…

Nous avons fait apparaître, au contraire que, bien qu'informée par nous de certains dysfonctionnements constatés dans les établissements scolaires, l'administration s'abstenait systématiquement de donner suite aux courriers que les associations de parents d'élèves, voire la Fédération lui adressait, comme si elle les considérait come des quantités négligeables.

Nous ne nous lasserons pas de dénoncer ce type de comportement qui, manifestement, montre que les parents doivent rester des consommateurs d'école, obéissants et disciplinés, sans esprit critique et sans voix, d'où la pertinence de notre question sur l'application du décret 2006-935 du 28 juillet 2006 et de la circulaire n°2006-137 du 25 août 2006.

Nous nous sommes donc rendus à cette réunion et nous devons à nos mandants de leur rendre compte de cette réunion. Aussi, nous leur proposons ci-dessous le texte de l'intervention de l'IA-DAASEN au sujet de la politique mise en œuvre par le rectorat depuis 2011.

1. Politique de suivi de l'orientation

Une réorganisation du suivi de l'orientation est en cours, de façon à permettre une plus grande réactivité dans le suivi des flux d'orientation. Une première étape a été mise en place cette année. A partir de la réception des intentions d'orientation à l'issue du second trimestre qui ont montré un taux académique de passage de troisième en 2nde GT de 56 %, le taux académique attendu est de 60 %. Un courrier a été envoyé à l'ensemble des principaux de collège, un courrier spécifique a été envoyé aux établissements pour lesquels le déficit se traduit par au moins 4 orientations manquantes. Les inspecteurs référents ont accompagnés ces chefs d'établissement.

Une réunion de pilotage de l'affectation en 2nde et première a été mise en œuvre, les places existantes suffisent à accueillir les élèves orientés.

2. Dispositifs de prévention du décrochage scolaire

a. Développement des actions de prévention dans trois dimensions :

L'établissement
☐ Redynamisation des « GAIN » (groupe d'aide à l'insertion), ou cellule de veille dans chaque établissement

En collège, repérage anticipé des élèves dès le CM2, dans le cadre de la liaison.
En lycée, repérage des élèves dès la seconde, suivi en cellule de veille des cas d'absentéiste de la 2nde à la terminale, parcours individualisés, alternance…
Il faut toutefois être vigilant et ne pas stigmatiser l'élève.

Le bassin
☐ Expérimentation de dispositifs partenariaux : classes relais, expérimentation dans le Nord Grande-terre et le Nord Basse-Terre

L'académie
☐ Mise en place de la CASA (commission académique de suivi de l'absentéisme), pilotée par l'IPR-EVS qui étudie tous les signalements d'absentéisme lourd et fait des recommandations aux établissements et de propositions au recteur.

b. Trois expérimentations de dispositifs partenariaux

Expérimentation 1 - Redynamisation des classes relais
Partenariat actif entre l'éducation nationale, la protection judiciaire de la jeunesse, les collectivités territoriales (conseils généraux et communes), le tissu associatif de proximité et les familles.

C'est un dispositif essentiel reconnu pour prévenir le décrochage scolaire et donc l'exclusion.
- 8 classes relais : 6 rattachées aux collèges de Capesterre Belle-Eau, Satineau de Baie-Mahault, Bébel à Sainte-Rose, Petit Canal et Vieux-Habitants et 3 classes relais implantée à Saint-Martin.
- le public : des jeunes de 13 à 16 ans, issus des collèges du bassin, repérés par les chefs d'établissements ou/et suivis par la PJJ ou/et bénéficiant d'une AMO, ou placés pour un effectif maximal de 12 élèves.
- les partenaires pour le repérage, le suivi, le projet, l'évaluation : la Protection Judiciaire de la Jeunesse, le Conseil Général le rectorat
- le financement et la logistique : Direction du Travail (FSE), via la cellule européenne académique, les CEMEA – recrutement et avance de financement des éducateurs spécialisés et jeunes du service civique, les CUCS, les CISPD, les communes.

Expérimentation 2 – Relation établissements / Mission Générale d'insertion dans le Nord Grande-Terre

Objectif : créer un véritable « fil rouge », qui doit permettre de favoriser en établissement une réelle cohérence, et en bassin, d'accompagner les établissements sur le suivi des élèves repérés.
- Suivi des élèves pris en charge pendant 3 ans
- Mise en place de protocoles uniques pour le GAIN
- Prise en charge cohérente et globale du jeune (face à face professeur-élève ; hors de la classe pendant la restauration, les interclasses, les trajets; après l'école dans la semaine ; pendant les weekends et les vacances

Expérimentation 3 - Relation établissements / Mission Générale d'insertion / Municipalité dans le Nord Basse-Terre (collèges de Sainte-Rose / Lycée de Sainte-Rose)

Objectif : repérer et prendre en charge les élèves absentéistes ou exclus
- Mise en place de documents navette entre établissements et mairie pour signaler ces jeunes.
- Réunion en commission pour la prise en charge conjointe et cohérente.

c. Mise en place de la plate-forme de suivi et de décrochage :

La structure de la plate-forme est en place, nous avons procédé aux recrutements nécessaires (une assistante au chargé de projet et 5 vacataires pour apporter au niveau du bassin l'aide nécessaire au suivi des décrocheurs). Le dispositif entre dans sa pleine mesure à la rentrée 2012.

d. Projets de réussite éducative

Dans le cadre des Contrats Urbains de Cohésion Sociale – CUCS, l'académie s'implique dans les axes suivants

- éducation et accès aux savoirs
- santé et accès aux soins
- lien social, citoyenneté et participation à la vie publique – citoyenneté
- prévention de la délinquance, justice
- 1PRE regroupant les collèges Abymes Bourg et Alexandre-Issac.
- 1PRE s'articule autour des collèges de Kermadec et Front de Mer
- 1PRE est en cours à Saint Claude
- 1PRE va être porté par le CCAS de la municipalité au collège Campenon à Basse-Terre, ce collège fermant à la rentrée 2012. Des projets sont cofinancés : CESC, activités culturelles et sportives, action de prévention de santé.

Certains collèges et lycées bénéficient d'adultes relais.

e. Perspectives

Le rectorat doit être particulièrement impliqué dans l'axe 3 : projets d'aide aux devoirs, PRE portés par des associations ou des municipalités.

3. Dispositifs de lutte contre l'illettrisme

a. Plan de prévention

Au niveau national : Plan lancé en 2010 - Mobilisation de l'éducation nationale : priorité fixée par le Ministre

- Rentrée 2011

« Le plan de prévention de l'illettrisme intervient dès l'école maternelle et se prolonge durant toute la scolarité élémentaire. Les élèves doivent maîtriser la langue française pour réussir leur scolarité : c'est la première des priorités». Circulaire de rentrée.

- Objectifs

À l'école maternelle : préparer tous les élèves à l'apprentissage de la lecture
En CP et en CE1 : apprendre à lire à tous
Au cycle 3 : développer les compétences des élèves et préparer le passage au collège
Au collège : suivre de près les acquis des élèves.

Le plan de prévention de l'illettrisme lancé en 2010 combine des actions nationales et académiques : formation des enseignants, nomination dans chaque académie d'un référent sur la prévention de l'illettrisme chargé de l'accompagnement de ces actions, la mise à disposition de ressources pour les équipes pédagogiques.

Au plan académique : mise d'un plan académique de prévention et de lutte contre l'illettrisme (2010-2015)
Nomination de chargés de mission qui pilotent le dossier Illettrisme (premier et second degré) qui entre dans l'action générale menée par la Mission académique intitulée « Maîtrise de la langue française ». Cette mission académique s'occupe entre autres des nouveaux arrivants et a contribué à la création d'un CASNAV (centre académique pour la scolarisation des nouveaux arrivants et des enfants du voyage).

b. Perspectives

Développer un programme d'actions spécifiques dans le cadre de la cellule familiale.
Nommer un chargé de mission illettrisme parmi les corps d'inspection (1/2 décharge)

4. Pilotage des unités d'enseignement et des corps d'inspection

Deux grands axes de travail :
Améliorer la performance pédagogique du système éducatif en Guadeloupe
Coordonner l'action des personnels d'encadrement pour une meilleure réussite éducative et pédagogique dans l'académie.

REFLEXIONS

« FORUM DES PARENTS »
OU LES VOIES (LES VOIX) DU DIALOGUE ET DE LA MEDIATION

Lors de notre rencontre avec le recteur d'académie le 3 juillet dernier, il nous a été présenté les contours d'un projet intitulé « relation Ecole- Famille pour 2012-2013 en Education Prioritaire ». De quoi s'agit-il précisément ?

De l'avis du rectorat, c'est d'abord parce que « ***la régularité et la qualité des relations*** *construites avec les parents constituent un élément déterminant dans l'accomplissement de la mission confiée au service public de l'éducation ». Ensuite, parce que « l'obligation faite à l'Etat de garantir l'action éducative des familles requiert de* ***soutenir et renforcer le partenariat nécessaire entre l'institution scolaire et les parents d'élèves,*** *légalement responsables de l'éducation de leurs enfants ».*

En fait, tout le monde reconnaît combien est difficile le dialogue entre l'Ecole et les Familles qui, selon les promoteurs de cette opération, se situerait entre incompréhension et manque d'implication.

Il s'agit alors de reconstruire la confiance des parents dans l'Ecole, également d'expliciter aux parents les attentes de l'école et de leur proposer des moyens d'investir plus efficacement la scolarité de leur enfant ; d'offrir aux familles des occasions de s'informer et d'échanger pour un meilleur investissement dans le parcours éducatif de leurs enfants.

Certes, des actions sont localement déjà initiées avec l'aide de partenaires mais ne touchent pas tous les parents.

Nous nous réjouissons, bien sûr, de la démarche du Rectorat de l'académie de la Guadeloupe qui souhaite rencontrer les parents dans le cadre de ce qu'il est convenu d'appeler « Le Forum des parents », notamment en tant qu'il affiche un objectif majeur : celui de « reconstruire la confiance des parents dans l'école ».

Nous rappelons que la FAPEG (Fédération des Associations de Parents d'Elèves de la Guadeloupe) a toujours eu comme finalité « *la défense de l'école publique, de ses élèves, et l'accompagnement des parents d'élèves* » qui, trop souvent, se voient exclus de l'école soit parce qu'« *ils n'y connaissent rien*», soit parce qu'on s'en méfie et qu'il serait préférable de les tenir à l'écart, ou « *qu'il faut les remettre à leur place* », pour reprendre une expression totalement inconvenante.

Il faut reconnaître que de nombreux enseignants, directeurs et directrices d'école, chefs d'établissement, manquent parfois de formation administrative, souvent de formation en sciences humaines ; ce qui les conduit, lorsque survient un problème, à prendre des positions extrêmes qui ne vont pas en faveur d'une solution qui aille dans le sens du droit et de la raison.

Nous ne reviendrons pas sur les nombreux cas portés à notre connaissance tout au long de l'année qui vient de s'écouler. Mais nous voudrions rappeler qu'il y a souvent, de la part des fonctionnaires qui constituent ce qu'on appelle la hiérarchie de l'éducation nationale dans cette académie, un profond mépris, sinon une certaine condescendance pour les parents d'élèves.

Malgré cela et surtout à cause de cela, nous avons été, sommes et serons toujours présents, dès lors qu'il s'agira d'améliorer le fonctionnement de l'éducation nationale et faire en sorte que nos enfants réussissent mieux.

C'est pourquoi, parmi les nombreuses questions que nous aimerions voir traiter et qui relèvent du droit, nous posons prioritairement celles qui suivent :

- Que faire quand les cours ne sont pas assurés ?
- Comment faire respecter le principe de gratuité par les directeurs et directrices d'école, notamment en référence aux articles L132-1 et LA312-2 du code de l'Education ?
- Comment faire admettre aux enseignants que la fonction de surveillance est rattachée à la fonction d'éducation comme indiqué dans l'article L.911- 4, et qu'il n'est pas normal de s'entendre dire « *qu'on n'a pas vu ce qui s'est passé* » lors d'un accident dont est victime un élève à l'intérieur de l'établissement ?
- Comment comprendre que des enseignants puissent interdire à des enfants d'aller aux toilettes en dehors des récréations ? ou comment admettre que les enfants se privent d'y aller parce qu'il n'y a ni papier, ni savon, ni poubelle dans les toilettes, alors que l'Education nationale souligne le rôle majeur de l'école en matière de respect du corps et d'apprentissage des règles d'hygiène ?
- Pourquoi certains enseignants (voire directrices ou directeurs) au mépris de la Circulaire n°054 du 23 mars 2004, exigent-ils de certains élèves des certificats médicaux en cas d'absence, même de courte durée, alors que les parents en ont fait connaître le motif et que, seules certaines maladies contagieuses énumérées dans l'arrêté international de 1989 justifient une telle exigence ?
- A quoi sert le conseil d'école qui n'est pas vraiment cette instance d'échange et de concertation, mais plutôt un lieu ou directeurs et directrices s'arrogent un pouvoir qu'ils n'ont pas, pour faire imposer aux membres de ce conseil leurs propres décisions ?
- Pourquoi certains directeurs et directrices d'école – curieusement soutenus ou cautionnés par certains IEN – refusent-ils, au mépris de la réglementation en vigueur, de publier par affichage les CR ou PV des conseils d'école ?

Un trop grand nombre de désaccords surviennent du fait que, trop souvent, les parents - mais aussi les professionnels de l'éducation - méconnaissent le fonctionnement de l'Institution dont, nous dit-on, certains se croient seuls maîtres à bord.

Nous voudrions alors rappeler à tous que les représentants de parents d'élèves peuvent avoir dans ces cas un rôle de médiateur. En effet, « *dans les écoles et établissements scolaires, les représentants des parents d'élèves facilitent les relations entre les parents d'élèves et les personnels* ».
« Ils peuvent intervenir auprès des directeurs d'école ou des chefs d'établissement pour évoquer un problème particulier et assurer ainsi une médiation à la demande d'un ou des parents concernés. En toute circonstance, les représentants des parents sont tenus à une obligation de confidentialité à l'égard des informations à caractère personnel dont ils peuvent avoir connaissance » (article. D. 111-11 du code de l'éducation).

Au cas où une voie d'entente n'aurait pu être trouvée avec le directeur ou le chef d'établissement ou que la demande soit restée sans effet :
➜ pour les écoles maternelles et élémentaires, ils doivent se rapprocher de l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription dont relève l'école de l'enfant ainsi que des services de l'inspection académique du département;
➜ pour les collèges, lycées généraux et technologiques et lycées professionnels, les parents peuvent prendre l'attache des services sociaux en faveur des élèves au sein de l'établissement de l'enfant ainsi que des services juridiques du rectorat de l'académie ;
➜ le médiateur de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur de l'académie, habilité à recevoir les réclamations qui proviennent des parents d'élèves et des personnels, peut être saisi.

Il est regrettable de constater que dans notre académie, la pression monte souvent, soit parce que l'administration néglige de répondre aux courriers des parents, méconnaissant ainsi la circulaire Rocard du 23 février 1989 relative au renouveau du service public, rappelant la responsabilité qui est celle de l'administration de répondre aux courriers qui lui sont adressés, soit parce que les parents s'adressent, parfois, à la mauvaise personne.

Aussi, il nous parait important de rappeler qui est le chef de qui dans cette entreprise qu'est l'éducation nationale.

Le professeur de lycée ou de collège est sous l'autorité du chef d'établissement. Le professeur des écoles est sous l'autorité de l'IEN. Le principal et le proviseur sont sous l'autorité du Directeur des services de l'Education Nationale (dans le cas de notre académie monodépartementale, du Recteur). Les recteurs dépendent du ministre de l'éducation nationale.

L'éducation nationale fonctionne de façon verticale. Par conséquent, nous demandons aux parents, s'ils ne sont pas entendus au niveau le plus bas, de s'adresser plus haut dans la chaîne hiérarchique et nous leur proposons le schéma suivant :
- Les parents se plaignent d'un dysfonctionnement directement à son auteur et celui-ci doit répondre.
- Les parents se plaignent au principal (ou au proviseur) ou à l'IEN, celui-ci doit solliciter le personnel mis en cause et leur répond ;
- Les parents se plaignent à l'inspecteur d'académie, celui-ci doit demander des comptes au chef d'établissement (ou à l'IEN pour le 1er degré) qui sollicite le personnel mis en cause et rend compte à l'inspecteur d'académie qui fera une réponse ;
- Les parents écrivent au ministre, ses services demandent des éléments de réponse au recteur, qui répercute à l'inspecteur d'académie, qui répercute au proviseur, qui sollicite le personnel mis en cause et rend compte à l'inspecteur d'académie, qui rend compte au recteur, qui rend compte au ministère, qui leur répond.

Malheureusement, ce schéma n'est pas suivi dans notre académie et un trop grand nombre de personnes interfèrent dans le traitement des affaires, dont on constate que ce n'est jamais dans le respect des droits des élèves et des parents.

C'est pourquoi nous souhaitons vivement que soit respecté ce fonctionnement vertical ou chacun devra assurer ses rôles et compétences.

Par ailleurs, nous insistons pour que la hiérarchie rappelle à tous les acteurs du système éducatif l'importance, l'obligation même de lire les textes et de se pénétrer de ce qui constitue le Code de l'Education qui, il faut le souligner, vise à instaurer à l'école le respect des principes généraux du droit qui s'appliquent à notre société.

La FAPEG a toujours prôné le dialogue et la négociation qui permettent normalement à tout un chacun de faire valoir ses droits sans avoir à entreprendre une quelconque procédure judiciaire. Comme l'a dit un ancien recteur, « l'Ecole est la terre des gens sans terre » ; il appartient à chacun de nous de tout mettre en œuvre pour que tout rentre dans l'ordre et que les règles de fonctionnement décidées par l'éducation nationale soient à nouveau respectées, pour le **bien vivre-ensemble** des élèves et des enseignants, dans le respect mutuel.

En ce qui nous concerne, nous prendrons toute notre part à ce projet et la FAPEG ne manquera pas de se faire représenter aux différentes réunions organisées dans ce sens.

Le public visé étant les parents d'élèves des écoles primaires et collèges des réseaux de l'Education Prioritaire (ECLAIR et RRS), l'objectif étant d'offrir aux familles l'occasion de s'informer et d'échanger pour un meilleur investissement dans le parcours éducatif de leurs enfants, nous avons d'ores et déjà, envisagé de désigner des responsables au titre de la FAPEG pour les bassins suivants : Anse-Bertrand, Pointe-à-Pitre/Abymes, Marie-Galante, Capesterre-Belle-Eau, La Désirade et Pointe-Noire.

Les dates et les lieux retenus sont les suivants :

Date	Commune	Lieu	Horaire	Thème
mercredi 05 septembre	Anse-Bertrand	Camp militaire	9h00 à 14h00 dont Débat sur le thème	LA RELATION PARENT / ECOLE
samedi 08 septembre	la Désirade	N.I.		
samedi 15 septembre	Pointe-à-Pitre /Abymes	Centre culturel Sonis		
samedi 22 septembre	Grand-Bourg de Marie-Galante	N.I.		
samedi 29 septembre	Capesterre-Belle-Eau	N.I.		
début octobre	Bouillante	N.I.		

LA REFONDATION DE L'ECOLE

Comme dans chaque région de France, le Recteur de l'académie de la Guadeloupe a lancé une concertation en vue de participer à la rédaction de la nouvelle loi d'orientation sur la refondation de l'école voulue par le président de la République et le gouvernement.

« *… Nous avons donc un mois pour interroger nos pratiques, les évaluer, les confronter au regard de la société civile, associations, élus, personnalités qualifiées, grands témoins si possible. En un mot : sortir du vase clos de l'éducation nationale – enseignants, chefs d'établissement, inspecteurs, syndicats – pour écouter* » écrit-il dans un courriel du 23 juillet 2012 dont nous sommes également destinataires.

Nous avons toujours regretté que l'écoute ne soit pas une des qualités majeures de ceux qui dirigent cette académie et nous disons encore une fois combien il est dommage qu'il faille ces sortes d'injonction pour qu'ils acceptent de « *donner la parole* » à ceux dont ils pensent, au fond d'eux-mêmes, qu'ils n'ont rien à dire sur l'Ecole, car l'Ecole est un domaine qui sort de leurs compétences…

Pourtant, les parents d'élèves FAPEG sont tout à fait conscients que l'École est le reflet de notre société, de toutes nos craintes et de tous nos espoirs. Il est donc normal que nous fassions entendre notre voix, à la fois pour rappeler quelques constats et pour présenter quelques propositions.

L'École d'aujourd'hui occupe une place importante dans la société. Une société dans laquelle des mutations profondes, inédites, rapides et incessantes affectent toutes les dimensions de la condition humaine : connaissances, techniques, relations sociales, identités, morale, économie, communications... Ces mutations créent des situations incertaines, contradictoires, paradoxales et interdépendantes. Elles engagent de nouveaux champs de responsabilités pour tous les humains.

Cependant, dans une société où les repères se brouillent, les peurs s'insinuent, l'avenir est opaque, l'emploi change de nature et devient le plus souvent précaire, le repli sur soi s'accentue, les inégalités se creusent, l'éducation et l'École subissent de plein fouet les effets de cette crise. La production des richesses, le progrès des sciences, la multiplication des informations ne semblent plus des promesses d'émancipation, faute d'un partage équitable.

Si l'École remplit encore, malgré les bouleversements sociaux, et de plus en plus difficilement, la plus grande part de ses fonctions, elle n'en est pas moins à un tournant. Elle est confrontée à des ghettoïsations territoriales, à l'extension de la pauvreté, des inégalités et des injustices, aux souffrances des populations marginalisées ou exclues, aux inquiétudes et aux interrogations des parents, au mal-être d'un nombre croissant d'élèves, au malaise d'une partie des enseignants.

Sous l'effet des incertitudes, face au développement des inégalités, l'École est victime d'une perte de sens. Elle est remise en question par une marchandisation rampante, y compris interne, par la concurrence d'officines parascolaires privées qui se nourrissent de l'angoisse et de l'échec, par les attentes multiples des parents, les exigences contradictoires qui lui sont assignées, la ségrégation interne qui se renforce.

L'École en trop d'endroits est menacée de disqualification, d'implosion ou d'explosion. Attachés à notre idéal d'humanisme fait de fraternité universelle et de justice sociale, nous ne pouvons accepter ce constat. Il est temps de nous exprimer. Nous devons être les initiateurs d'une volonté citoyenne de faire que l'École redevienne le pilier essentiel de la République, cette République à laquelle nous ne cessons de faire référence.

Pour situer un peu mieux la difficulté de ce que doit être l'École aujourd'hui et surtout demain, il est une réalité que nous devons prendre en compte : le temps scolaire représente 10% du temps de vie des enfants et des jeunes. Ils apprennent aussi devant la télévision, Internet, dans la rue, en famille ou en groupe. Ce constat exige la nécessité de donner à l'École des objectifs clairs et de lui donner les moyens nécessaires à remplir sa fonction.

L’École doit retrouver et réaffirmer sa mission d’émancipation. Elle doit assurer l’acquisition et la maîtrise des savoirs, des connaissances et des compétences indispensables à chacun.

L’École doit offrir aux enfants et adolescents un espace protecteur où ils apprennent collectivement à se respecter, à se comprendre et à comprendre le monde où ils vivent, où ils apprennent, ensemble, à vivre ensemble. Le caractère laïque ne doit pas être perçu comme attentatoire à la liberté mais comme l’exigence constante du respect de tous. Le droit à la différence, revendiqué par certains au nom de la liberté, exclut mais ne rassemble pas.

L’École doit devenir un lieu d’apprentissage de la démocratie. Ce qui suppose un fonctionnement où les droits individuels et collectifs de tous les acteurs de l’École soient reconnus.

Si nous affirmons que l’École n’est pas un service public ordinaire mais que c’est une institution de l’État, cela veut dire que celui-ci doit garantir les objectifs et ce qui se fait dans l’École publique. Si nous affirmons que les missions de l’École – telles que nous venons de les énoncer – sont les missions d’une École à laquelle nous croyons sincèrement parce qu’elle seule est le premier maillon du nécessaire vivre ensemble, alors comment comprendre cet abandon idéologique ?

Allons-nous accepter la marchandisation rampante de l’école ? Allons-nous laisser s’établir dans les esprits que cette École publique est disqualifiée et que seules des officines privées sont à même d’apporter des réponses sérieuses aux inquiétudes de nos concitoyens ? Allons-nous assister, sans réagir, à la mise en concurrence des établissements scolaires sous prétexte d’obligation de résultats ? Force est de constater que l’enseignement privé et confessionnel se situe dans ce registre lorsqu’il s’agit de communiquer dans ce domaine.

Nous faisons tous le constat d’une société de plus en plus individuelle, sans communication véritable entre ses différentes composantes où les seuls critères d’identification sont sociaux, professionnels, communautaristes, alors que l’école est le lieu où le vivre-ensemble harmonieux peut le mieux commencer à s’élaborer. Allons-nous abandonner le dernier bastion commun à tous les jeunes de ce pays pour nous adapter à l’air du temps et ainsi nous soumettre à la mondialisation libérale? L’École doit imposer ses exigences intellectuelles et morales si elle veut rester libératrice. L’École publique doit redevenir le creuset de la vie sociale adulte.

Diderot rappelait qu’ « avoir des esclaves est grave, mais (qu’) il y a plus intolérable, avoir des esclaves et les appeler citoyens ». Dans un monde dominé par une pensée unique, libérale et hyper médiatisée, les citoyens deviennent vite des esclaves qui s’ignorent.

L’École publique laïque est une grande ambition pour éviter cela, à condition que nous arrivions à faire entendre notre voix et à faire partager la foi pour cette œuvre de raison et de justice.

IL ETAIT UNE FOIS, UN CANDIDAT A L’ELECTION PRESIDENTIELLE

Lors de la campagne pour les présidentielles, et notamment dans son discours d’Orléans du 9 février 2012, le candidat Hollande avait promis que l’Ecole serait l’une de ses premières préoccupations en affirmant la nécessité de tourner la page éducative du quinquennat de M. Sarkozy.

« *Le quinquennat qui s’achève aura été celui de la discorde, de la division entretenue, du désordre* ». « *L’école a été dégradée. L’éducation est devenue une variable d’ajustement sur le plan budgétaire* ». « *Nous héritons d’une dette éducative. Au même titre qu’il existe une dette financière, une dette budgétaire : eh bien, il y a une dette éducative* ». « *Rythmes scolaires, pédagogie, formation, mission et même moyens, il faudra tout reprendre* ».

Les déclarations du ministre de l’Education nationale et les annonces faites par le rectorat semblent aller dans ce sens. En effet, un certain nombre de dispositions qui tiennent compte des propositions du Président de la République – que nous rappelons avec plaisir - sont en train d’être mises en place.

Priorité au primaire

Alors que l'effort en matière d'éducation s'est porté durant 5 ans sur le secondaire et surtout sur l'enseignement supérieur, M. Hollande a annoncé que la priorité sera donnée à l'école primaire. « *Chacun le sait : les premières années de scolarité sont déterminantes. Lorsque des difficultés ne sont pas traitées dès les premiers apprentissages, il est très difficile de les corriger ensuite. Les élèves qui peinent à la fin du CP ou du CE1 éprouvent des problèmes tout au long de leur scolarité.* […] . *Il faut commencer par le commencement. Il faut investir là où l'arme éducative est la plus efficace* [...] *C'est évidemment là que se situe l'effort à faire, notamment en termes de postes. J'ai parfois le sentiment qu'en CE2 c'est déjà trop tard, les retards sont très difficiles à rattraper pour ceux qui sont en difficulté. A 8 ans, leur scolarité est d'ores et déjà compromise*

Toute sa place à la maternelle

S'appuyant sur les études internationales comme PISA, qui posent la scolarité précoce comme critère de réussite, M. Hollande veut redonner sa place à l'école maternelle en allant à rebours de ce qui a été fait pendant 5 ans. « *Certes, la France dispose d'écoles maternelles qui nous sont enviées dans le monde entier. C'est une invention française, la maternelle. Celle-ci a été attaquée, depuis cinq ans et peut-être même davantage* ». […] Le taux d'encadrement sera remonté, de même que le taux de scolarisation chez les enfants de moins de trois ans. Il y aura une obligation d'accueil pour le service public à partir de 3 ans.

On se souvient qu'il y a deux ans à peine, le recteur de l'académie de la Guadeloupe avait décidé – en application des instructions ministérielles – de fermer le recrutement des élèves de moins de 3 ans…

Fin des évaluations nationales

S'appuyant aussi sur des rapports nationaux, notamment celui du Haut Conseil de l'Education, M. Hollande annonce la suppression des évaluations nationales de CE1 et de CM2, peu fiables, « *qui aujourd'hui accablent les professeurs et qui ne produisent que des statistiques* » et leur remplacement par « une évaluation indépendante et incontestable ».

Défense du collège unique

François Hollande est aussi revenu sur un sujet important : le collège unique. Il pense qu'il faut le maintenir, le renforcer. Garder le plus longtemps possible les élèves sur un tronc commun, c'est pour lui une question d'équité.

« *Contrairement à ce qui est dit ou prétendu, le collège unique permet aussi la diversité des parcours. Ce n'est pas un système où tous les élèves passent sous la toise. Nous avons besoin d'une structure commune à tous les élèves* » ; « *l'orientation ne peut pas être trop tôt – sinon, nous savons bien qu'elle sera un déterminisme social* » ; « *lorsque nous regardons ce qui fonctionne le mieux en Europe et dans le monde, eh bien le système éducatif qui a le plus de performance, les meilleurs résultats, c'est celui où il y a une importance et une durée du tronc commun.* »

Formation des enseignants

M. Hollande annonce également la refonte totale de la formation des enseignants, dont tout le monde s'accorde a dire que c'est un dossier et échec majeur du précédent quinquennat.

« *Les systèmes éducatifs les plus performants sont ceux qui assurent une formation initiale et continue des professeurs, de grande qualité. L'actuel gouvernement a détruit cette formation…* »

Nous apprenons que la formation initiale et continue des professeurs puisque d'ores et déjà, est annoncée la **création d'Ecoles Supérieures du Professorat et de l'Education**.

Orientation, nouveaux programmes

Nous nous réjouissons également de l'annonce d'une **réforme de l'orientation**, où le choix premier des élèves devra être respecté. Louable, car l'orientation est un énorme problème dans l'hexagone autant que dans nos départements. Mais il faudra songer à former plus sérieusement les conseillers d'orientation en les maintenant au fait des évolutions du marché du travail, et articuler davantage les relations entre entreprises et école

La maternelle n'est pas une école comme les autres…

Créées en 1881, les écoles maternelles françaises, très inspirées par les réflexions des pédagogues de l'éducation nouvelle, ont souvent été citées comme le fleuron du système scolaire français. Qu'en est-il cent trente et un ans plus tard, à l'heure où beaucoup de pays européens s'interrogent sur la qualité de leur enseignement préscolaire, où l'on voulait remettre en question cette institution ? N'a-t-on pas entendu un Ministre de l'Éducation Nationale, désormais au chômage, s'étonner qu'il faille assurer aux professeurs des écoles une « formation bac +5 » pour qu'ils fassent « faire la sieste » aux enfants de l'école maternelle ?

Pourquoi, au lieu de faire ces déclarations indignes, ce ministre n'est-il pas resté au moins une journée dans les écoles qu'il visite plutôt que frimer devant les caméras ? Il constaterait alors que la grande majorité des enfants de la petite section et de la moyenne section ont besoin d'une sieste reconstituante à la mi-journée et, avec des visites renouvelées, il aurait pu enfin apprécier l'importance de l'école maternelle dans le développement corporel et cérébral de l'enfant.

Une étude auprès des enseignants, des parents, des inspecteurs et des formateurs montre que tous semblent s'accorder sur un consensus : la maternelle doit privilégier l'apprentissage de l'autonomie, les compétences transdisciplinaires et la socialisation des enfants. Elle n'est donc pas un décalque de l'enseignement primaire, axé sur les apprentissages plus scolaires.

Nous avons visité une école maternelle située à Pointe-à-Pitre intra muros (l'Ecole maternelle Franz RALLION) et nous vous invitons à lire, ci-dessous, l'extrait de l'entretien que nous a accordé la directrice, dont on sent la passion qui l'anime pour l'éducation de ces tout-petits.

« Je suis à la fois la directrice et la maîtresse de la petite section de l'école maternelle Franz-Rallion. J'ai le loisir, le temps d'observer les petits quand ils arrivent.

Parmi eux, on rencontre plusieurs cas de figure : ceux qui viennent de la crèche, ceux qui viennent de leurs familles et les autres ; il faut que tout ce petit monde apprenne à vivre ensemble. Nous faisons avec eux les mêmes activités. Aucun enfant n'est laissé de côté mais il faut apprendre à les connaître.

« Apprenez à connaître vos enfants, vous ne les connaissez point » disait J-J ROUSSEAU. Chacun arrive avec son passé, son vécu familial, sa vie de tous les jours et il faut composer pour les amener a vivre ensemble, entre eux, avec la maîtresse, avec les ATSEM, avec ce nouvel environnement qui n'est pas celui de la crèche, qui n'est pas celui de la maison.

J'ai choisi les tout-petits parce que cela me permet d'être disponible l'après-midi pour assurer mes taches de direction, mais aussi parce que j'aime les tout-petits et qu'il est important qu'une enseignante chevronnée marque d'une bonne empreinte le premier contact de l'enfant avec l'école. Il faut que l'enfant, dès son entrée à l'école, se sente accueilli dans une ambiance chaleureuse, gaie, qui les emmène à aimer l'école.

Lorsqu'il arrive le matin, l'enfant est pris en charge par les adultes, puis par ses camarades. Les activités ne débutent pas tout de suite. Dès que les enfants se sont installés et qu'ils montrent qu'ils se sentent bien, nous commençons progressivement les activités par le dessin et les continuons avec les jeux. Ils viennent auprès de la maîtresse pour lui raconter ce qu'ils ont réalisé, déposer leurs trouvailles, ce qui les en confiance. Après cela commence alors la journée.

Les petits apprennent à ranger les jeux qu'ils ont utilisés. Ensuite, nous parlons ensemble de ce qu'ils aimeraient faire dans la journée, tout en ne perdant pas de vue les objectifs de l'école maternelle qui est d'abord l'apprentissage et le développement du langage : apprendre à mieux parler, à mieux s'exprimer, à s'écouter soi-même, à écouter et à comprendre ce que dit l'autre.

On va donc travailler sur un sujet précis : puisqu'il s'agit des tout- petits, ce sera des projets à court terme afin qu'ils en comprennent la portée. Ils vont réaliser une feuille qu'ils vont décorer et qu'ils remettront à

maman ce soir, ce qui provoque chez eux de l'entrain et du plaisir car, ce soir, on observera tout un cérémonial pour remettre ce chef d'œuvre à maman.

Ainsi, la maman sent que l'enfant a quitté la crèche et qu'il est désormais à l'école, que les petits travaux qu'il réalise ont une finalité et un sens précis.
Le lendemain, les enfants racontent alors l'accueil que leur a réservé leur maman à la suite de ce « cadeau ». Ils disent comment ils ont vécu ce moment-là.

Puis ce sont les activités mathématiques, de découverte, par exemple d'un petit animal, de son environnement… Ainsi, les enfants découvrent qu'ils sont dans une école qui est dans une rue, où on exécute des travaux et on va sur le terrain pour voir et interroger les ouvriers sur ce qu'ils font.

L'heure du repas, à la cantine, constitue la coupure de la journée et les enfants y sont préparés car encadrés par la surveillante. Le repas reste un moment éducatif dont la socialisation est le principal objectif : se laver les mains avant et après le repas, ne pas parler trop fort, ne pas crier…

La sieste, dont l'importance n'est pas à démontrer, obéit au rythme biologique des enfants qui ne peuvent, tout de suite après le repas de midi, se remettre au travail sans s'être reposés. Le réveil qui se fait progressivement donne également prétexte à une séance de langage, expression parfois spontanée de l'enfant : « j'ai bien dormi, j'ai rêvé, j'ai eu un petit accident » (fait pipi)…

… Les ATSEM, personnels complémentaires de la maîtresse dans les écoles maternelles ont plusieurs rôles. Comme la maîtresse, elles doivent connaître les enfants. Elles veillent à leur hygiène, les emmènent aux toilettes, les chouchoutent, les aident à manger, participent à l'organisation des jeux… »

Comme on le voit, la maternelle n'est pas une école comme les autres…

De la petite section à la grande section, les enfants se socialisent, apprennent grâce au jeu et testent leurs possibilités créatives, intellectuelles et motrices. Tout un programme que nous résumerons comme suit :

En petite section, priorité au langage

Au contact des autres, les enfants deviennent plus sociables et comprennent qu'ils doivent partager : ainsi, la maîtresse ne peut pas être disponible immédiatement pour chacun d'entre eux en même temps. Ces expériences leur permettent d'affirmer leur personnalité : ils délimitent désormais leur territoire (en possédant par exemple, leur casier et leur porte-manteau) et, du même coup, apprennent à respecter celui des autres.

En petite section, tout est prétexte à discussion pour permettre aux enfants de 3 ans d'améliorer leur langage : ils observent les plantes, les animaux... et en parlent abondamment. Les séances de motricité, où ils sautent, courent et jouent au ballon, sont l'occasion d'enrichir leur vocabulaire. Ainsi, des mots comme dessus, dessous, devant ou derrière... prennent un sens concret. L'institutrice les régale également de comptines et les incite à raconter leurs impressions autour des jeux d'eau, des ateliers de pâte à modeler ou de peinture. Grâce au dessin, ils améliorent leur graphisme en traçant des ronds, des traits et des courbes.

En moyenne section : la créativité avant tout

À 4 ans, les enfants apprennent maintenant à reconnaître leur prénom et à le recopier. Peu à peu, ils écrivent de nouveaux mots comme « papa », « maman » ou les jours de la semaine. Ils se familiarisent avec la lecture et commencent à feuilleter des albums.

La maîtresse profite d'occasions particulières (Noël, Carnaval, Pâques...) pour encourager leur créativité. Au programme : des ateliers de peinture où ils découvrent différentes techniques (éponge, pochoir, au doigt...) et la fabrication d'objets pour s'exercer à coller, découper, assembler. Enfin, les jeux chantés et rythmés permettent de s'initier à la musique tout en apprenant à coordonner ses mouvements.

En grande section, place au raisonnement

Le cours préparatoire approche. Les enfants de 5 ans poursuivent leur découverte de l'écriture et de la lecture: les murs sont décorés d'affiches racontant leurs sorties, des recettes de cuisine qu'ils ont testées... Grâce aux comptines, ils apprennent les chiffres. Ils comparent et trient des formes géométriques afin de développer leur logique. Ils manipulent les objets, touchent et mélangent les matières. Ainsi, leur curiosité s'éveille et leurs compétences intellectuelles s'affinent. « *Que devient la glace quand on la chauffe* »? En observant les résultats de leurs expériences, les tout-petits acquièrent même des notions de physique.

Et après tout cela, on osera dire qu'on ne fait rien à l'école maternelle ?! Non ! On devrait tout simplement comprendre qu'elle n'est pas une école comme les autres…

La Lettre de Jules Ferry aux instituteurs

Dans une récente déclaration qu'il a faite, M. François Hollande, Président de la république, a proposé un « pacte éducatif » entre la nation et l'école. « *Je veux, a-t-il dit, une refondation. Pas une restauration : une refondation de l'école.* ». En effet, il parle de valeurs, d'effort, de respect, de laïcité, d'autorité « *fondée sur les qualités morales et intellectuelles reconnues, et sur l'exemplarité de celui qui la détient.* »

La culture, a-t-il dit, n'est pas l'apanage d'une catégorie sociale ou de quartiers ! La culture est à disposition de tous les élèves. Il n'y a pas de culture élevée et de culture qui le serait moins. Je ne néglige pas, non plus, le redressement moral. Le savoir doit être valorisé. L'école est faite pour transmettre de la connaissance… »

Comme nous aimerions qu'il soit entendu comme à l'époque a dû être entendu et bien compris celui qui, le 25 Brumaire, An XCII (17 novembre 1883), adressait cette fameuse « Lettre aux instituteurs » dont nous vous adressons ci-dessous le texte presque intégral.

Lettre aux instituteurs

Jules Ferry - Quintidi, 25 Brumaire, An XCII (17 novembre 1883)

Monsieur l'Instituteur,

[…] Des diverses obligations que le régime nouveau vous impose, celle, assurément, qui vous tient le plus à cœur, celle qui vous apporte le plus lourd surcroît de travail et de souci, c'est la mission qui vous est confiée de donner à vos élèves l'éducation morale et l'instruction civique ; vous me saurez gré de répondre à vos préoccupations en essayant de bien fixer le caractère et l'objet de ce nouvel enseignement. […]

La loi du 28 mars se caractérise par deux dispositions qui se complètent sans se contredire : d'une part, elle met en dehors du programme obligatoire l'enseignement de tout dogme particulier ; d'autre part, elle y place au premier rang l'enseignement moral et civique. L'instruction religieuse appartient aux familles et à l'Eglise, l'instruction morale à l'Ecole. Le législateur n'a donc pas entendu faire une œuvre purement négative. Sans doute, il a eu pour premier objet de séparer l'Ecole de l'Eglise, d'assurer la liberté de conscience et des maîtres et des élèves, de distinguer enfin deux domaines trop longtemps confondus : celui des croyances, qui sont personnelles, libres et variables, et celui des connaissances qui sont communes et indispensables à tous, de l'aveu de tous. Mais il y a autre chose dans la loi du 28 mars : elle affirme la volonté de fonder chez nous une éducation nationale et de la fonder sur des notions du devoir et du droit, que le législateur n'hésite pas à inscrire au nombre des premières vérités que nul ne peut ignorer. Pour cette partie capitale de l'éducation, c'est sur vous, Monsieur, que les Pouvoirs Publics ont compté. En vous dispensant de l'enseignement

religieux, on n'a pas songé à vous décharger de l'enseignement moral : c'eût été vous enlever ce qui fait la dignité de votre profession.

Au contraire, il a paru tout naturel que l'instituteur, en même temps qu'il apprend aux enfants à lire et à écrire, leur enseigne aussi ces règles élémentaires de la vie morale, qui ne sont pas moins universellement acceptées que celles du langage et du calcul.

En vous conférant de telles fonctions, le Parlement s'est-il trompé ? A-t-il trop présumé de vos forces, de votre bon vouloir, de votre compétence ? Assurément, il eût encouru ce reproche s'il avait imaginé de charger tout à coup quatre-vingt mille instituteurs et institutrices d'une sorte de cours ex professo sur les principes, les origines et les fins dernières de la morale. Les uns vous disent : « Votre tâche d'éducateur est impossible à remplir.» Les autres : « Elle est banale et insignifiante. » C'est placer le but ou trop haut ou trop bas. Laissez-moi vous expliquer que la tâche n'est ni au-dessus de vos forces, ni au-dessous de votre estime, et pourtant d'une grande importance, extrêmement simple, mais extrêmement difficile.

J'ai dit que votre rôle en matière d'éducation morale est très limité. Vous n'avez à enseigner, à proprement parler, rien de nouveau, rien qui ne vous soit familier, comme à tous les honnêtes gens. Et quand on vous parle de mission et d'apostolat vous n'avez pas à vous y méprendre : vous n'êtes point l'apôtre d'un nouvel Evangile : le législateur n'a pas voulu faire de vous ni un philosophe, ni un théologien improvisé. Il ne vous demande rien qu'on ne puisse demander à tout homme de cœur et de sens. Il est impossible que vous voyiez chaque jour tous les enfants, qui se pressent autour de vous, écoutant vos leçons, observant votre conduite, s'inspirant de vos exemples, à l'âge où l'esprit s'éveille, où le cœur s'ouvre, où la mémoire s'enrichit, sans que l'idée vous vienne aussitôt de profiter de cette docilité, de cette confiance, pour leur transmettre, avec les connaissances scolaires proprement dites, les principes mêmes de la morale, j'entends simplement de cette bonne et antique morale que nous avons reçue de nos pères et que nous nous honorons tous de suivre dans les relations de la vie, sans nous mettre en peine d'en discuter les bases philosophiques. Vous êtes l'auxiliaire et, à certains égards, le suppléant du père de famille ; parlez donc à son enfant comme vous voudriez que l'on parlât au vôtre : avec force et autorité, toutes les fois qu'il s'agit d'une vérité incontestée, d'un précepte de la morale commune, avec la plus grande réserve, dès que vous risquez d'effleurer un sentiment religieux. Vous étiez embarrassé pour savoir jusqu'où il vous est d'aller dans votre enseignement moral, voici une règle pratique à laquelle vous pourrez vous en tenir. Au moment de proposer à vos élèves un précepte, une maxime quelconque, demandez-vous s'il se trouve à votre connaissance un seul honnête homme qui puisse être froissé de ce que vous allez dire. Demandez-vous si un père de famille, je dis un seul, présent à votre classe et vous écoutant, pourrait, de bonne foi, refuser son assentiment à ce qu'il entendrait dire. Si oui, abstenez-vous de le dire ; sinon, parlez hardiment ; car ce que vous allez communiquer à l'enfant, ce n'est pas que votre sagesse, c'est la sagesse du genre humain, c'est une de ces idées d'ordre universel que plusieurs siècles de civilisation ont fait entrer dans le patrimoine de l'humanité. Si étroit que vous semble peut-être un cercle d'action ainsi tracé, faites-vous un devoir d'honneur de n'en jamais sortir. Restez en-deçà de cette limite plutôt que de vous exposer à la franchir ; vous ne toucherez jamais avec trop de scrupule à cette chose délicate et sacrée qu'est la conscience de l'enfant. Mais une fois que vous vous êtes ainsi loyalement enfermé dans l'humaine et sûre région de la morale usuelle, que vous demande-t-on ? Des discours ? Des dissertations savantes ? De brillants exposés ? Un docte enseignement ? Non, la famille et la société vous demandent de les aider à bien élever leurs enfants, à en faire des honnêtes gens. C'est dire qu'elles attendent de vous non des paroles, mais des actes, non pas un enseignement de plus à inscrire au programme, mais un service tout pratique que vous pouvez rendre au pays plutôt comme homme que comme professeur.

Il ne s'agit plus là d'une série de vérités à démontrer, mais, ce qui est tout autrement laborieux, d'une longue suite d'influences morales à exercer sur de jeunes êtres à force de patience, de fermeté, de douceur, d'élévation dans le caractère et de puissance persuasive. On a compté sur vous pour leur apprendre à bien vivre, par la manière même dont vous vivez avec eux et devant eux. On a osé prétendre pour vous que, d'ici à quelques générations, les habitudes et les idées des populations au milieu desquelles vous aurez exercé attestent les bons effets de vos leçons de morale. Ce sera dans l'Histoire un honneur particulier pour notre corps enseignant d'avoir mérité d'inspirer aux chambres françaises cette opinion qu'il y a dans chaque instituteur, dans chaque institutrice, un auxiliaire naturel du progrès moral et social, une personne dont l'influence ne peut manquer en quelque sorte, d'élever autour d'elle le niveau des mœurs. Ce rôle est assez beau pour que vous n'éprouviez nul besoin de l'agrandir. D'autres se chargeront plus tard d'achever l'ouvre

que vous ébauchez dans l'enfant et d'ajouter à l'enseignement primaire de la morale un complément de culture philosophique ou religieuse. Pour vous, bornez-vous à l'office que la société vous assigne et qui a aussi sa noblesse : poser dans l'âme des enfants les premiers et solides fondements de la simple moralité.

Dans une telle œuvre, ce n'est pas avec des difficultés de théorie et de haute spéculation que vous avez à mesurer ; c'est avec des défauts, des vices, des préjugés grossiers. Ces défauts, il ne s'agit pas de les condamner - tout le monde ne les condamne-t-il pas ? - mais de les faire disparaître par une succession de petites victoires obscurément remportées. Il ne suffit donc pas que vos élèves aient compris et retenu vos leçons, il faut surtout que leur caractère s'en ressente ; ce n'est pas dans l'école, c'est surtout hors de l'école qu'on pourra juger ce qu'a valu votre enseignement. Au reste, voulez-vous en juger par vous-mêmes dès à présent, et voir si votre enseignement est bien engagé dans cette voie, la seule bonne ? Vous leur avez parlé par exemple du respect dû à la loi : si cette leçon ne les empêche pas au sortir de la classe, de commettre une fraude, un acte, fût-il léger, de contrebande ou de braconnage, vous n'avez rien fait encore. La leçon de morale n'a pas porté. Ou bien, vous leur avez expliqué ce que c'est que la Justice et la Vérité : en sont-ils assez profondément pénétrés pour aimer mieux avouer une faute que la dissimuler par un mensonge, pour se refuser à une indélicatesse ou à un passe-droit en leur faveur ?

Vous avez flétri l'égoïsme et fait l'éloge du dévouement : ont-ils, le moment d'après, abandonné un camarade en péril, pour ne songer qu'à eux-mêmes ? Votre leçon est à recommencer […].

De ce caractère plus pratique de l'éducation morale à l'école primaire, il me semble facile de tirer les règles qui doivent vous guider dans le choix de vos moyens d'enseignement.

Une seule méthode vous permettra d'obtenir les résultats que nous souhaitons : peu de formules, peu d'abstractions, beaucoup d'exemples et surtout d'exemples pris sur le vif de la réalité. Ces leçons veulent un autre ton, une autre allure que tout le reste de la classe, je ne sais quoi de plus personnel, de plus intime, de plus grave. Ce n'est pas le livre qui parle, ce n'est même plus le fonctionnaire, c'est pour ainsi le père de famille dans toute la sincérité de sa conviction et de son sentiment.

Est-ce à dire qu'on puisse vous demander de vous répandre en sorte d'improvisation perpétuelle, sans aliment et sans appui du dehors ? Personne n'y a songé ; et, bien loin de vous manquer, les secours extérieurs qui vous sont offerts ne peuvent vous embarrasser que par richesse et leur diversité. Des philosophes et des publicistes, dont quelques-uns comptent parmi les plus autorisés de notre temps et de notre pays, ont tenu à honneur de se faire vos collaborateurs, ils ont mis à votre disposition ce que leur doctrine a de plus pur et de plus élevé. Rien ne prouve mieux le prix que l'opinion publique attache à l'établissement d'une forte culture morale par l'école primaire. L'enseignement laïque de la morale n'est donc estimé ni impossible, ni inutile, que la mesure décrétée par le législateur a éveillé aussitôt un si grand écho dans le pays. C'est ici, cependant, qu'il importe de distinguer de plus près entre l'essentiel et l'accessoire, entre l'enseignement moral qui est obligatoire et les moyens d'enseignement qui ne le sont pas. Si quelques personnes au courant de la pédagogie moderne, ont pu croire que nos livres scolaires d'instruction morale et civique allaient être une sorte de catéchisme nouveau, c'est là une erreur que ni vous, ni vos collègues n'avez pu commettre. Aucun livre ne vous arrive imposé par l'autorité universitaire. Comme tous les ouvrages que vous employez, et plus encore que tous les autres, le livre de morale est, entre vos mains, un auxiliaire et rien de plus, un instrument dont vous vous servez sans vous y asservir.

Les familles se méprendraient sur le caractère de votre enseignement moral si elles pouvaient croire qu'il réside dans l'usage exclusif d'un livre, même excellent. C'est à vous de mettre la vérité morale à la portée de toutes les intelligences, même de celles qui n'auraient, pour suivre vos leçons, le secours d'aucun manuel. […]

Mais, vous le voyez, dans ces trois degrés, ce qui importe, ce n'est pas l'action du livre, c'est la vôtre. Il ne faudrait pas que le livre vint, en quelque sorte, s'interposer entre vos élèves et vous, refroidir vos paroles, en émousser l'impression sur l'âme des élèves, vous réduire au rôle de simple répétiteur de la morale. Le livre est fait pour vous, et non vous pour le livre. Il est votre conseiller et votre guide, mais c'est vous qui devez rester le guide et le conseiller par excellence de vos élèves […].

Il est juste que vous ayez à cet égard autant de liberté que vous avez de responsabilité. Mais quelque solution

que vous préfériez, je ne saurais trop vous le redire, faites toujours bien comprendre que vous mettez votre amour-propre, ou plutôt votre honneur, non pas à adopter tel ou tel livre, mais à faire pénétrer profondément dans les jeunes générations l'enseignement pratique des bonnes règles et des bons sentiments.

Il dépend de vous de hâter par votre manière d'agir, le moment où cet enseignement sera partout, non pas seulement accepté, mais apprécié, honoré, aimé, comme il mérite de l'être. Les populations mêmes dont on a cherché à exciter les inquiétudes ne résisteront pas longtemps à l'expérience qui se fera sous leurs yeux. Quand elles vous auront vu à l'ouvre, quand elles reconnaîtront que vous n'avez d'autre arrière-pensée que de leur rendre leurs enfants plus instruits et meilleurs, quand elles remarqueront que vos leçons de morale commencent à produire de l'effet, que leurs enfants rapportent de votre classe de meilleures habitudes, des manières plus douces et plus respectueuses, plus de droiture, plus d'obéissance, plus de goût pour le travail, plus de soumission au devoir, enfin tous les signes d'une incessante amélioration morale, alors la cause de l'Ecole laïque sera gagnée, le bon sens du père et de la mère ne s'y tromperont pas, et ils n'auront pas besoin qu'on leur apprenne ce qu'ils vous doivent d'estime, de confiance et de gratitude.

J'ai essayé de vous donner, Monsieur, une idée aussi précise que possible d'une partie de votre tâche, qui est, à certains égards, nouvelle, qui de toutes est la plus délicate, permettez-moi d'ajouter que c'est aussi celle qui vous laissera les plus intimes et les plus durables satisfactions. Je serais heureux si j'avais contribué, par cette lettre, à vous montrer toute l'importance qu'y attache le Gouvernement de la République et si je vous avais décidé à redoubler d'effort pour préparer à notre pays une génération de bons citoyens.

Recevez, Monsieur l'Instituteur, l'expression de ma considération distinguée

Le Président d Conseil
Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts
Jules Ferry

ORIENTATION EN FIN DE TROISIEME ET EN FIN DE SECONDE ANNEE SCOLAIRE 2011-2012

Cette commission, composée du CSAIO, des Chefs d'établissements d'accueil, d'un Directeur de CIO, d'un Médecin scolaire et deux représentants des parents d'élèves, s'est tenue le 22 juin 2012 au Lycée Général et Technologique de PROVIDENCE aux Abymes.

La commission étudie les dossiers des élèves qui souhaitent une orientation en 1ère mais dans une nouvelle filière, soit au sein du même établissement soit dans un autre établissement. Ces demandes de changement de filière sont justifiées généralement par un rapport établi par le médecin scolaire ou à la suite des stages passerelles effectués par l'élève, après accord de l'établissement d'accueil.

Tous ces changements d'orientation sont étudiés et la commission donne son avis en fonction des capacités d'accueil disponibles. Tout avis positif donne droit à des points supplémentaires qui font que l'élève devient prioritaire.

Le représentant du Recteur, M. José REIDOR, responsable du CSAIO, précise que l'an dernier, 70 élèves n'avaient pas trouvé d'orientation et les CIO avaient la charge de vérifier les possibilités d'orientation. Cette année, 10 dossiers récurrents sont présentés par les CIO pour des élèves qui n'ont pas d'affectation à la suite à leur exclusion définitive de leur établissement scolaire. Il précise qu'un CAP a été ouvert au Lycée de Pointe-Noire / Bouillante.

Sur 9 dossiers médicaux, 5 ont obtenu un avis favorable, 1 a obtenu une priorité relative et 3 sont invités à élargir leurs vœux.

L’effectif par filière (L, ES, S, STI, ST2S, STMG, …) et par établissement est donné. Le constat à la lecture du nombre d’inscriptions du 1er vœu fait apparaitre qu’il y des établissements et des filières en tension et l’inverse, donc certains élèves devront choisir leur second vœux.

Cette commission est suivie de celle concernant les post-3ème et ses membres sont invités à se joindre à la réunion des Principaux de collège.

Dans la base de donnés 8134 élèves sont présents (3ème générale, SEGPA, ULIS, DIMA et 2nde redoublants)

À la lecture des effectifs par filière et par établissement, il n’y aurait pas de soucis particuliers, le 1er vœu des élèves leur serait accordé.

Compte tenu que j’ai été prévenu tardivement, je n’ai pas pu assister complètement à cette deuxième réunion ayant déjà pris par ailleurs des engagements professionnels.

BM

RENTREE SCOLAIRE ANNEE 2012-2013



FEDERATION DES ASSOCIATIONS DE PARENTS D’ELEVES DE LA GUADELOUPE
F.A.P.E.G.
211, Résidence Les Collinettes Grand-Camp 97142 LES ABYMES
Tél/Fax : 0 590 83 64 90 / Courriel : association.fapeg@orange.fr

Association loi 1901
Constituée le 02.02.1986

Quelques conseils pour réussir sa rentrée au lycée

Le passage du collège au lycée représente un cap important dans la scolarité. Les exigences des enseignants changent et il faut acquérir de nouvelles habitudes. En cours, vous allez découvrir la prise de notes. Les enseignants parlent plus vite et vous devez apprendre à ne pas tout inscrire mot pour mot, à retenir l'essentiel et utiliser des abréviations. Au début de l'année, c'est parfois déroutant mais cela finit par devenir automatique après quelques semaines voire quelques mois.

Par ailleurs, le lycée exige une plus grande autonomie. Les enseignants donnent beaucoup moins de consignes et ont tendance à davantage considérer les élèves comme des adultes en devenir.

La clé de la réussite tient en une bonne organisation et une forte autodiscipline. Par exemple, lorsqu'un enseignant donne un devoir à rendre dans une ou deux semaines, il importe de ne pas s'y prendre au dernier moment et d’étaler son travail dans le temps en élaborant un planning.

Enfin, certains élèves ont du mal à gérer la nouvelle liberté offerte par le lycée (les allées et venues y sont moins contrôlées qu'au collège) et ont tendance à se laisser aller, voire à « sécher » quelques cours.

Nous vous recommandons vivement de ne pas prendre cette année à la légère, car la classe de seconde est statistiquement celle où les élèves redoublent le plus.

Nous souhaitons à tous ces élèves une bonne rentrée et une bonne année scolaire !



Association loi 1901
Constituée le 02.02.1986

LA RENTREE 2012 - 2013 A LA FAPEG

FEDERATION DES ASSOCIATIONS DE PARENTS D'ELEVES DE LA GUADELOUPE

211, Résidence Les Collinettes Grand-Camp 97142 LES ABYMES
Tél/Fax : 0 590 83 64 90 / Courriel : association.fapeg@orange.fr

____

APE du …………………… ……………………………………………
Président : ……………………………. ☎ ……………………….
Secrétaire : ………………… ☎……………………

Nous vous invitons à participer à notre Assemblée Générale qui se tiendra le :

……… SEPTEMBRE A … H 00 PRECISES à

L'ordre du jour est le suivant :

* Présentation de l'établissement (école, collège, lycée) par le responsable d'établissement
* Lecture et vote du PV de l'assemblée générale précédente
* Rapport d'activité, bilan financier et vote
* Renouvellement des membres du CA de l'APE
* Préparation des élections des délégués-parents au Conseil d'école ou au CA de l'établissement
* Inscription des parents aux Conseils de classe
* Questions diverses

QUI SOMMES-NOUS ?

Nous sommes une fédération au service des parents.
Rappelez-vous : le 2 février 1986, un groupe de parents d'élèves crée la FAPEG. Cette décision est motivée par :

♦ La spécificité des problèmes se posant dans l'éducation en Guadeloupe
♦ La volonté de promouvoir un Etre Responsable : « l'Enfant guadeloupéen »
♦ L'urgence de pallier les insuffisances du mode de fonctionnement de l'Ecole en Guadeloupe

26 ans plus tard
La FAPEG est bien représentée dans bon nombre d'établissements scolaires et demeure la <u>première fédération de parents d'élèves en Guadeloupe</u>. Elle participe aux travaux sur et autour des questions de l'Education en Guadeloupe avec les instances académique, régionale, départementale, communales et d'autres partenaires.

NOS OBJECTIFS

● Défendre les intérêts de tous les élèves
● Accompagner les familles dans leurs différentes démarches
● Encourager les parents à s'impliquer dans la scolarité de leurs enfants, à mieux s'organiser et à développer un esprit de solidarité.

LES OBJECTIFS POUR L'ANNEE 2012-2013

☐ Veiller à l'application effective des nouveaux textes en faveur des élèves

☐ Veiller à l'application des mesures de sécurité (PPMS, sécurité routière, formation aux gestes de premiers secours)

☐ Programmer des réunions d'information, des débats dans le domaine de l'éducation scolaire et familiale ainsi que sur des questions de société

☐ Poursuivre notre démarche de prévention

C'est ensemble que nous réussirons ! Plis nou ké yé, plis nous ké fô !

NOU KA KONTE SI ZOT ! ZOT PE KONTE SI NOU !

<u>BULLETIN D'ADHESION</u>   Cotisation Année 2012-2013 : 20 € / famille

Nom et Prénom…………………… ……………………………………………………………………………………
Adresse complète………………………………………………………………………………………………………
☎ : Fixe + Port…………………………………………………… E-mail……………………………………………………
☐ Père ☐ Mère ☐ Tuteur de l'élève (des élèves) ……………………………………………Classe(s)……………………
Je désire adhérer à l'APE-FAPEG de……………………………………………………………………………………..
Je me propose comme parent : ☐ Délégué au Conseil de classe Oui ☐ Non ☐ signature

Fait à………………… le…………… 2012

« Guide » synthétique d'actions des parents dans l'établissement

Période/Fréquence	Actions
Début septembre	Préparation de la « Réunion de rentrée » *en définissant les actions à mener pour les élèves et les parents*, ceci avec les **parents élus de l'année précédente et les nouveaux** invités par diffusion d'un mot et par affichage. • Il faut veiller à disposer d'un « tableau d'affichage » et d'une « boite à lettres ». • **Recensement** de la situation de l'établissement en remplissant la fiche « Premier Bilan » selon les informations données par la direction ainsi rencontrée. Une première « formation » est faite à l'attention des nouveaux parents.
A la réunion générale « de rentrée »	• **Forte présence de l'équipe des parents** précédemment constituée. Prise de parole invitant les parents à œuvrer dans l'établisse- ment, dont il est exposé brièvement les difficultés ou avantages, en présentant un programme d'actions envisagées sur l'année. Laisser des **coordonnées téléphoniques pour permettre aux autres de vous être joindre**. • Diffusion du document de présentation de la FAPEG, plus circulation de l'imprimé « **appel à candidature** » aux fonctions de délégués, sur lequel les parents s'inscrivent en indiquant leurs coordonnées téléphoniques notamment. C'est le document de « recrutement » des parents. **Annoncer les jour, heure, lieu de la prochaine réunion**
Après la réunion générale	• **Réunion** avec tous les parents, et surtout ceux qui ont fait acte de candidature, **pour établir démocratiquement** (selon la disponibilité et la « durée » que fera le parent dans l'établissement en fonction de la classe de son enfant) **la liste des délégués** aux prochaines élections. • Réalisation d'un tract pour **informer les parents** du programme et des candidats FAPEG, plus affichage avec contacts téléphoniques. • **Constitution de l'équipe pour participer aux élections** : campagne avec affichage, bulletin d'information, tract d'invitation à voter, permanence du bureau de vote, dépouillement…
Le jour des élections	• **Présence discrète mais efficace de l'équipe des parents** pour inviter les parents à voter, surtout si une réunion « rencontre parents professeurs » est organisée ce jour. Plus de 30% de votants est un indicateur de mobilisation réussie. • Participation au dépouillement, calcul des sièges et nombres de délégués, plus **signature du** PV relatif au scrutin **en y inscrivant les éventuelles observations**.
Après les élections	• **Réunion de l'équipe des parents** pour répartir les tâches et responsabilités. • Mise en application du programme d'action sur lequel les parents se sont prononcés. • **Formation des parents délégués, surtout aux Conseils de classe et CA ou CE**. • Rencontrer les enseignants et élèves délégués pour échanger sur l'établissement. • Elaboration d'un **bulletin régulier** (trimestriel) **d'information** des parents sur la vie de l'établissement, en y donnant la parole aux élèves délégués notamment.
Les réunions mensuelles	• **Réunion de tous les parents** sur les questions de remplacement **d'enseignants à remplacer** dès les 2 premiers jours d'absences, de **difficultés diverses des élèves**, de **Conseils de classe** à préparer par la désignation des « délégués » ou à suivre avec les « compte-rendu » et les « synthèses par niveau » afin de mesurer les éventuels problèmes, de **Conseil d'école ou d'administration** à préparer pour faire des propositions dans les délais et avoir une position commune concernant les sujets traités, **d'interclasse**, **d'orientation** pour les élèves concernés,… • Proposer **un thème par réunion** : psychologie de l'adolescent, tenue, alimentation, séisme,…- en plus des questions récurrentes, pour intéresser les parents.
Sur l'année	• Réalisation de **l'action forte de l'année** *pour impliquer les parents et tisser des liens avec les autres acteurs de la communauté éducative* : Forum des métiers, Village de Noël, Distribution des prix dont prix de la camaraderie par classe, de la courtoisie, de l'effort,… avec des cadeaux conséquents pour motiver les élèves qui souhaitent pouvoir s'exprimer et se valoriser. Elle devra contribuer à la promotion de la culture et du patrimoine guadeloupéen. *(Les relations avec le siège et les autres établissements, constituant la section et la zone, sont traitées ailleurs)*



FEDERATION DES ASSOCIATIONS DE PARENTS D'ELEVES DE LA GUADELOUPE
Résidence les Collinettes –Esc 21 - Appt 211 – 97142 Grand-Camp Abymes
☎ & Fax 0590 83 64 90
Courriel : association.fapeg@orange..fr

Association loi 1901
Constituée le 02.02.1986

ELECTION AUX CONSEILS D'ECOLE ET D'ADMINISTRATION DES 12 /13 OCTOBRE 2012

Profession de foi

La F.A.P.E.G., première fédération de parents d'élèves en Guadeloupe, a été créée le 2 février 1986 sous l'impulsion d'un groupe de parents volontaires, désireux d'élaborer un point de vue nouveau : « *Réfléchir par eux-mêmes sur les difficultés de l'éducation en Guadeloupe* ». Elle rassemble plus d'une centaine d'Associations de parents.

Durant toutes ces années de réflexion et de travail opiniâtre afin d'amener les parents à un meilleur accompagnement de leurs enfants et à une plus grande mobilisation dans l'action scolaire, la F.A.P.E.G. peut s'enorgueillir d'avoir secoué, en partie, l'inertie des uns et ouvert les esprits des autres pour une démarche plus solidaire vers le succès du plus grand nombre d'élèves de la Guadeloupe, en s'appuyant sur les mêmes principes de base :

- *Défendre les intérêts des élèves,*
- *Encourager les parents à s'impliquer davantage dans le secteur éducatif, tant scolaire que familial,*
- *Réduire les inégalités et militer pour un enseignement de qualité.*

Depuis quelques années, la FAPEG est la seule fédération de parents d'élèves à s'être engagée activement aux côtés de partenaires institutionnels pour :

- *la mise aux normes parasismiques des bâtiments scolaires,*
- *l'accompagnement à la scolarité des enfants dans les établissements scolaires,*
- *l'information et la prévention quant aux problèmes de santé publique qui se posent avec acuité dans notre société.*
- *la poursuite des actions du REAAP (Réseau d'Ecoute, d'Accompagnement et d'Appui des Parents).*

NOS OBJECTIFS POUR 2012/2013

✪ Poursuivre la normalisation des relations entre parents, administration et personnels des établissements
✪ Veiller à l'application effective des nouveaux textes en faveur des élèves,
✪ Veiller à l'application des mesures réglementaires favorisant l'intégration et l'insertion des enfants handicapés et en difficulté
✪ Faire en sorte que les élèves réussissent mieux,
✪ Veiller à l'application des mesures de sécurité (PPMS, sécurité routière, formation aux gestes élémentaires de premiers secours),
✪ Continuer notre action pour obtenir la sécurisation des abords des établissements.

Parents, engageons-nous pour la réussite de nos enfants.

Rejoignez la FAPEG !!!

Le 12 octobre 2012,
Votez et faites voter pour la liste FAPEG



FEDERATION DES ASSOCIATIONS DE PARENTS D'ELEVES DE LA GUADELOUPE
Résidence les Collinettes –Esc 21 - Appt 211 – 97142 Grand-Camp Abymes
☎ & Fax 0590 83 64 90
Courriel : association.fapeg@orange..fr

Association loi 1901
Constituée le 02.02.1986

Elections scolaires, Mode d'emploi…

Les 12 et 13 octobre 2012, les parents vont élire leurs représentants aux instances de gestion et de décision des écoles, collèges et lycées.

Des élections qui revêtent une importance déterminante quant au rôle essentiel que les parents d'élèves tiennent au sein des établissements scolaires.

Depuis plusieurs années déjà, chaque parent a le droit de vote et peut être élu. Autrement dit, les deux parents, quelle que soit leur situation matrimoniale, sont électeurs et éligibles. Ils disposent d'une voix chacun, quel que soit le nombre d'enfants inscrits dans la même école. Notons que les parents de nationalité étrangère bénéficient des mêmes droits que les parents français.

Dans le cas particulier où les parents n'exercent pas l'autorité parentale – la surveillance et l'éducation de l'enfant étant confiées à un tiers – seul ce dernier a le droit de voter et de se porter candidat. A moins que celui-ci ne soit déjà lui-même parent d'un enfant inscrit dans l'établissement… le cumul étant interdit.

AVANT LE VOTE…

Les modalités de l'élection doivent être communiquées aux parents dès le début de l'année scolaire, notamment lors de la réunion entre les parents d'élèves et les enseignants.

Le matériel de vote – bulletins et enveloppes, éventuellement accompagnés des textes de profession de foi des candidats – est adressé simultanément à l'ensemble des parents. Ces documents sont expédiés par la poste ou distribués aux élèves pour être remis à leurs parents, six jours au moins avant la date du scrutin.

DEROULEMENT DU VOTE…

L'élection des représentants des parents se fait par un scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste. En cas d'égalité des restes, c'est la liste ayant obtenu le plus de suffrages qui obtient le siège restant à pourvoir. En cas d'égalité du nombre de suffrages, le siège est attribué au candidat le plus âgé.

Rappelons que les listes doivent comprendre au minimum deux noms et au plus le double du nombre de sièges à pourvoir – les listes des candidatures devant parvenir au bureau des élections au moins dix jours avant la date du scrutin.

LE VOTE PAR CORRESPONDANCE

Si vous ne pouvez vous rendre le jour du vote au bureau des élections scolaires de l'école, du collège ou du lycée, il vous reste la possibilité d'exercer votre droit de vote par correspondance. Pour cela, il vous faudra utiliser l'enveloppe-retour qui fait partie du matériel de vote qui vous sera transmis avant l'élection.

Cette procédure garantit la confidentialité. Un conseil : ne tardez pas à renvoyer votre vote – vous pouvez d'ailleurs le faire dès réception de votre matériel de vote. En outre, comme il est indiqué dans la note de service concernant les élections des représentants de parents d'élèves aux conseils des écoles et aux conseils d'administration, votre vote par correspondance, sous pli fermé, pourra aussi être transmis directement à l'établissement scolaire par votre enfant.

APRES LE VOTE… QUEL ROLE POUR LES PARENTS ELUS ?

Au primaire, les parents élus siègent au conseil d'école, qui a pour attribution d'adopter le projet d'école, d'établir le projet d'organisation de la semaine scolaire, de voter le règlement intérieur, et, plus largement, de donner son avis sur toutes les questions concernant le fonctionnement de l'école.

Au collège et au lycée, les parents élus participent au conseil d'administration, instance où sont décidés, entre autres, le budget, le règlement intérieur et les règles d'organisation de l'établissement.

Enfin, autre attribution, des parents délégués participent aux conseils de classe.

Elections 2012 : Textes divers

Nous attirons l'attention de tous les présidents d'APE et de tous les adhérents de la FAPEG sur la nécessité de bien se pénétrer du contenu des documents ci-dessous mentionnés. Ils concernent les élections des représentants de parents pour la rentrée 2012 et il sera peut-être utile de les rappeler aux directeurs d'école et chefs d'établissement en cas de difficulté pour l'organisation de ces élections.

circulaire cavl 2012.pdf

circulaire personnel 2012.pdf

annexes circulaire personnels 2012.pdf

circulaire parents 2012.pdf

annexes circ 020712 parents.pdf

circ rel par en 2012.pdf

circ nat parents 2012 2013.pdf

J'AIME MON ENFANT ET JE ME PREOCCUPE DE SON AVENIR

Papas, mamans,
Parents d'élèves,
Soyons attentifs :
La FAPEG, c'est notre soutien,
Votons FAPEG !

Les 2 parents votent !



- CONSEIL D'ECOLE
- CONSEILD'ADMINISTRATION
- CONSEIL DE CLASSE

C'est vrai que depuis que nous y sommes représentés, les choses vont bien mieux pour nos enfants

REMPLACEMENT DES PROFESSEURS ABSENTS
SURVEILLANTS POUR ENCADRER
RESTAURATION POUR TOUS
CLASSES NON SURCHARGEES

Les 12 et 13 octobre, VOTONS ET FAISONS VOTER FAPEG !